



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM289

Valable du 14/03/2020 au 13/03/2025



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 11/10/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 184 200

Dénomination sociale : DEMOLITION BRETAGNE SERVICES

Z.A. DE KERVOYEL
56250 TREFFLEAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 500416599

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 500 416 599 00016

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 5609366a

Assurance Responsabilité travaux :
MAAF 38409902 L

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 52207N4820000/001 331591/ 000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 02 97 53 16 61

Portable : 06 15 78 59 07

Responsabilité légale : LE SOURD HUBERT GÉRANT

Fax : 02 97 53 12 56

Responsable Technique : MARPEAU JEAN VINCENT

Site internet :

E-mail : dbs@orange.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	22	EFF3	4 332 270	CA6
Dans l'activité	10	EFF2	4 124 235	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date maj du D.U. : 04/12/2023	14/03/2020	13/03/2025

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR